Cou
FRC
4715

LETTRE

D'un Comité de Citoyens de Londres aux Assemblées Patriotiques de Paris, & trait de générosité de LOUIS XVI.

Traduction de l'Anglois, par J. B. S...

SALUT, honneur, prospérité continue aux Assemblées patriotiques de Paris, & à tous les braves François qui viennent de briser le joug honteux du despotisme. Un Peuple libre voit presque toujours avec enthousiasme un autre Peuple rompre les chaînes de la servitude. Généreux François, vous avez ouvert une scene qui a frappé d'étonnement le monde entier. Devoit-on s'attendre qu'une Nation qui, auparavant, ne pensoit qu'à ses plaisirs, & qui étoit fameuse par sa dissipation, sa légereté, son inconstance, & les rafinemens du luxe; devoit-on s'attendre que cette Nation, que l'on voyoit chanter & rire malgré sa détresse, sentiroit tout-à-coup renaître dans son sein la force & la vigueur nécessaires pour subjuguer l'hydre affreuse de l'arlstocratie? François, quelle célérité, quelle presteſſe dans vos opérations! qu'il est étonnant ce concours de circonstances qui a favorisé votre révolution! Les annales du monde peuvent-elles nous offrir un exemple semblable?

La Renommée nous annonce que vos Représentans travaillent avec force au grand ouvrage d'une constitution nationale, & nous vous en félicitons. Cette Consti-

4 M 1 W 8516

tution ſera digne, ſans doute, d'un ſiecle éclairé, & d'un Peuple eſtimable. Tout ſemble favoriſer la paiſible exécution d'une entrepriſe ſi importante. Le peuple François a repris ſa dignité; les Repréſentans de la Nation jouiſſent de la confiance générale; le Militaire ſe regarde comme Citoyen, défenſeur de la Patrie, & non comme l'aveugle inſtrument du pouvoir abſolu; & il n'exiſte, dans l'Etat, aucune puiſſance capable de s'oppoſer à la régénération du Royaume. François, vous aurez donc une conſtitution digne d'une Société d'être penſans & libres. Si des Anglois, qui ſe ſont dépouillés de préjugés nationaux, étoient ſuſceptibles de ſentimens de jalouſie, votre ſituation nous en inſpireroit peut-être. En effet, pouvons-nous aſſurer que votre conſtitution ne ſera pas meilleure que la nôtre. Nous reconnoiſſons pluſieurs abus dans notre organiſation politique. Le Peuple ne ſe trouve pas repréſenté, dans les trois Royaumes, d'une maniere équitable & réguliere; l'influence miniſterielle fait des progrès allarmans; & nous voyons, avec douleur, que pluſieurs de nos Concitoyens, aveuglés par l'ambition, ne ſollicitent l'honneur de ſe faire nommer Députés du Peuple, que pour avoir le privilege de ſe faire acheter.

Que ne pouvons-nous voir réaliſer un vœu formé par tous les amis des hommes! Plût au Ciel que les François & les Anglois, ces deux Peuples ſi dignes de s'eſtimer, fuſſent toujours unis par les doux liens de la paix & de la concorde! mais malheureuſement c'eſt en vain que nous formons ces vœux. Il eſt écrit ſans doute dans le livre des deſtins, que la France & l'Angleterre ſeront ſans ceſſe des puiſſances rivales. Nos rapports ou contraires dans le ſyſtême politique de l'Europe ſeront, ſelon toute apparence, un obſtacle invincible à l'établiſſement d'une paix permanente.

Nous nous faiſons un plaiſir de faire mention, en ce moment, d'un trait de généroſité qui caractériſe

THE NEWBERRY
LIBRARY

la Nation françoise. Des *Anglois* étoient prisonniers dans *l'Inde* ; ils gémissoient, depuis plusieurs années, sous la puissance de *Tipo-Sultan*, & ne voyoient devant eux que la perspective d'un malheur continu. Louis XVI est instruit de leur infortune ; son cœur s'ouvre au sentiment d'une pitié généreuse, & il demande au Prince *Indien*, pour faveur unique, qu'on rende la liberté à ces *Anglois*. Voilà ce trait de magnanimité que nous aimons à rappeller en ce jour, & qui excite en nous le plus vif enthousiasme. C'est par de telles actions, c'est en régénérant un vaste empire, & non en dévastant la terre par des armées formidables, qu'un prince mérite le surnom de Grand.

Des ennemis du bien public, des fougueux Aristocrates qui ont voulu renverser le majestueux édifice que que vous avez commencé, se sont réfugiés dans cette Métropole. Soyez persuadés, chers voisins, que ces hommes pervers rencontreront par-tout le mépris qui les poursuit. De quels regards des hommes libres peuvent-ils voir les satellites du despotisme. Ces vils individus se sont rendus coupables non-seulement d'un crime de *leze-Nation*, mais de *leze-humanité*. Qu'ils fuyent ces hommes perfides, les climats où l'on adore l'auguste liberté ! qu'ils cessent de souiller l'air qu'on respire en ces lieux ! qu'ils aillent cacher leur ignominie à *Moskou* ou à *Constantinople* ; *Londres* ne doit pas être l'asyle des assassins de la *Nation françoise* !

Nous sommes avec les sentimens de la plus haute estime, &c.

P. S. On parle beaucoup ici de la lanterne merveilleuse de la *Greve*. Quelle est donc cette *lanterne* ? Est-ce une *lanterne magique* ? Est-ce un talisman dont l'influence active se fait sentir à tous les spectateurs ? On attribue à cette lanterne des propriétés singulieres. On assure que les ennemis du bien public ne peuvent la voir sans frissonner

de crainte ; les Ariſtocrates pâliſſent en paſſant auprès d'elle, & le ſeul ſouvenir du réverbere de la greve, les force à parler différemment qu'ils ne penſent.

Nous tenons tellement à nos principes, que tout récemment nous venons de vous renvoyer M. de Calonne, accuſé parmi nous de crime de Leze-Nation. Que tout autre coupable du même crime, auquel l'idée de ſe réfugier dans nos Contrées ſeroit venue, craigne, s'il eſt reconnu, le ſort qui l'attend lorſqu'il ſera rendu à votre Nation. On attribue ici de telles vertus à votre lanterne, qu'on nous aſſure que ſa ſeule inſpection poura indiquer s'il eſt coupable ou innocent.

Nous vous prions inſtamment, Meſſieurs, de nous donner des détails exacts touchant cette ſinguliere lanterne.

FÊTE NATIONALE,

Qui ſera célébrée TOUS LES ANS le Jour immortel du 4 Août.

TANT de biens ſurvenus en un jour méritent un hommage public & renouvellé d'année en année, à ceux qui en ſont les auteurs. HENRI IV conquit ſon Royaume, & voulut ſur-tout rendre les Peuples heureux; LOIS XVI a conquis les cœurs, affranchi ſes ſujets du joug féodal, & fait ce que HENRI avoit projetté. A Dieu ne plaiſe que nous voulions réfroidir dans les FRANÇOIS l'amour pour ce bon Roi; mais nous voulons auſſi graver une immortelle reconnoiſſance dans l'ame de nos contemporains pour le plus grand bienfait que Monarque ait jamais accordé, une liberté pleine & entiere, & la ceſſation de toutes les gênes que DOUZE CENT ANS de préjugés, de tyrannie & d'abus avoient amoncelées ſur nos têtes.

Pour célébrer le grand jour témoin de tant de prodiges politiques, voici ce qu'un noble enthouſiaſme inſpire & propoſe à des cœurs généreux. FRANÇOIS, accourez, & daignez m'entendre.

Il ſera conſtruit dans chaque Ville une place ſur laquelle on élévera un Temple. Ce Temple ſera dédié A LA LIBERTÉ; la ſtatue de LOUIS XVI ſera dans la nef, vingt tableaux décoreront l'intérieur, & repréſenteront les DOUZE CENS DÉPUTÉS coopérateurs, agens, inſtrumens de la félicité générale. Chaque mere ſera obligée d'aller préſenter ſon fils dans ce Temple,

où il ſera inveſti du droit de Citoyen, & recevra un nom. Cette eſpece de Baptême Patriotique le rendra l'enfant de la Nation régénérée.

Chaque année, cette cérémonie ſe fera par les perſonnes mariées depuis un an, & devenues meres dans cet intervalle.

La féodalité eſt proſcrite; mais la Nobleſſe reſte dans tout ſon éclat. Tous les Députés de l'année 1789, qui ne ſont pas Nobles, le deviennent de ce moment. Eux & leurs deſcendans ſeront, à mérite égal, toujours préférés pour les places de municipalité dans leurs Provinces, ou dans les États Provinciaux.

Le Roi ſe démet volontairement de ſes domaines, & ce n'eſt pas un ſacrifice qu'il fait; mais la Nation le priera de les partager entre les Députés qui lui ont conſeillé un plan qui éterniſera Sa gloire en commençant notre bonheur.

On chargera les meilleurs Poëtes dramatiques de faire une Piéce, dont le ſujet ſera LE TRIOMPHE DE LA LIBERTÉ; & cette Piéce jouée tous les ans une ſeule fois à cette époque, ſera partie des réjouiſſances auxquelles on invitera le peuple.

Chaque Province mariera cent filles tous les ans à cette époque. Devenues meres, ces épouſes recevront cent écus à chaque enfant qu'elles donneront à la Patrie.

Toutes les Provinces combinées chacune ſelon ſa grandeur, fourniront au Roi une armée de SIX CENT MILLE hommes, dont il diſpoſera contre ſes ennemis agreſſeurs, & tous les ans lui donneront ſix vaiſſeaux équippés prêts à mettre à la voile.

Chaque Village, chaque Bourg, chaque Ville ſe chargera de ſes pauvres, arrêtera ſes malfaiteurs, & les hommes deviendront par-là ſolidaires les uns envers les autres.

Les enrôlemens forcés, le recrutages par adreſſe,

les entraves militaires seront abolis. Nous laisserons aux Allemands le soin de faire des soldats, nous nous contenterons d'avoir des citoyens armés; la Nation consentira la guerre, & quand elle l'aura une fois consentie, elle saura la faire, & pourvoir aux dépenses qu'elle entraîne.

FRANÇOIS ! vous n'êtes plus le même peuple, vous n'êtes plus les fils de ces anciens esclaves, vous existez depuis peu de jours. Brûlons nos histoires, oublions nos fers, & ne songeons qu'à donner des fondemens inébranlables à notre nouvelle existence. Sentons nos forces; mais ne les employons que contre l'ennemi. Il est une puissance au-dessus de nous, mais il n'en est qu'une : c'est LA LOI : vénérons-la, & chérissons celui qui la fait exécuter.

Tels sont les arrangemens qu'il faut voter; & lorsqu'ils seront une fois sanctionnés, il faut venir chaque année renouveller ses sermens sur l'autel nu de la LIBERTÉ. Ses victimes sont la Féodalité, l'Inégalité, l'Orgueil. Elles sont immolées aux pieds de la Déesse, LOUIS XVI est le sacrifiateur.

Sur l'Imprimé de Paris,

A MARSEILLE chez P. BREBION, Imprimeur du Roi &c.

662